



Z.I. La Plagne - BP 52 - St-Cyr de Favières
42125 LE COTEAU CEDEX
TÉL. 04 77 62 04 17 - FAX 04 77 62 07 91

Nom et adresse de l'acheteur des bois traités :

.....
.....
.....

Date et N° de la facture :

.....
.....

Produit utilisé :

CORIPHENE

.....

ATTESTATION DE TRAITEMENT

Cette attestation garantit l'efficacité de nos PRODUITS CORIPHÈNE pour les traitements effectués en conformité avec les règles d'utilisation que nous préconisons.



Z.I. La Plagne - BP 52 - St-Cyr de Favières
42125 LE COTEAU CEDEX
TÉL. 04 77 62 04 17 - FAX 04 77 62 07 91

NOM et adresse de l'acheteur des bois traités :

.....
.....

Date de la facture : Numéro :

PRODUIT UTILISÉ : CORIPHENE

.....

CLASSE D'EMPLOI DU BOIS* :

1 2 3 4 C

Cachet de la station de traitement,

L'exercice de la Garantie est subordonnée à la présentation du présent bon.

*voir informations au verso.

GARANTIES APPLIQUÉES

NATURE

Couverture de l'efficacité de nos produits appliqués suivant les directives portées sur nos documentations.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Tout usinage postérieur ou traitement peut réduire les performances du bois traité, et dégage notre responsabilité en cas de non-conformité à la classe de risques annoncée.

En cas de perçage, tronçonnage ou entaillage sur un bois traité classe 1 - 2 ou 3, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté, de la même classe de risques.

RAPPEL DES CLASSES D'EMPLOI DU BOIS (NFB 50-100)

- Classe 1 : Bois sous ABRI sans réhumidification (Menuiseries intérieures, etc.)
- Classe 2 : Bois sous ABRI avec réhumidification accidentelle (Charpentes, etc.)
- Classe 3 : Bois EXTÉRIEUR sans contact avec le sol (Fenêtres, bardages, etc.)
- Classe 4 : Bois EXTÉRIEUR en contact avec le sol ou l'eau (pontons, pieux, etc.)
- Symbole C : Traitement curatif.